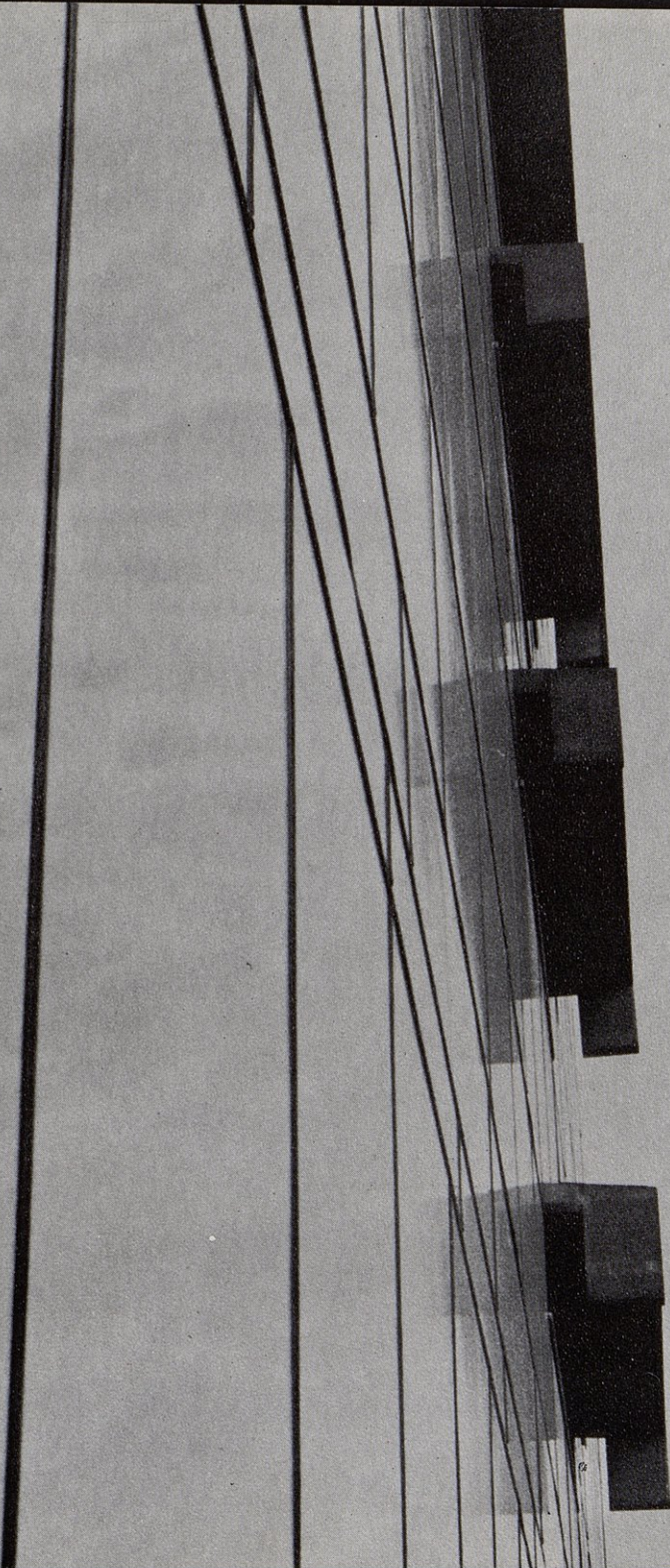
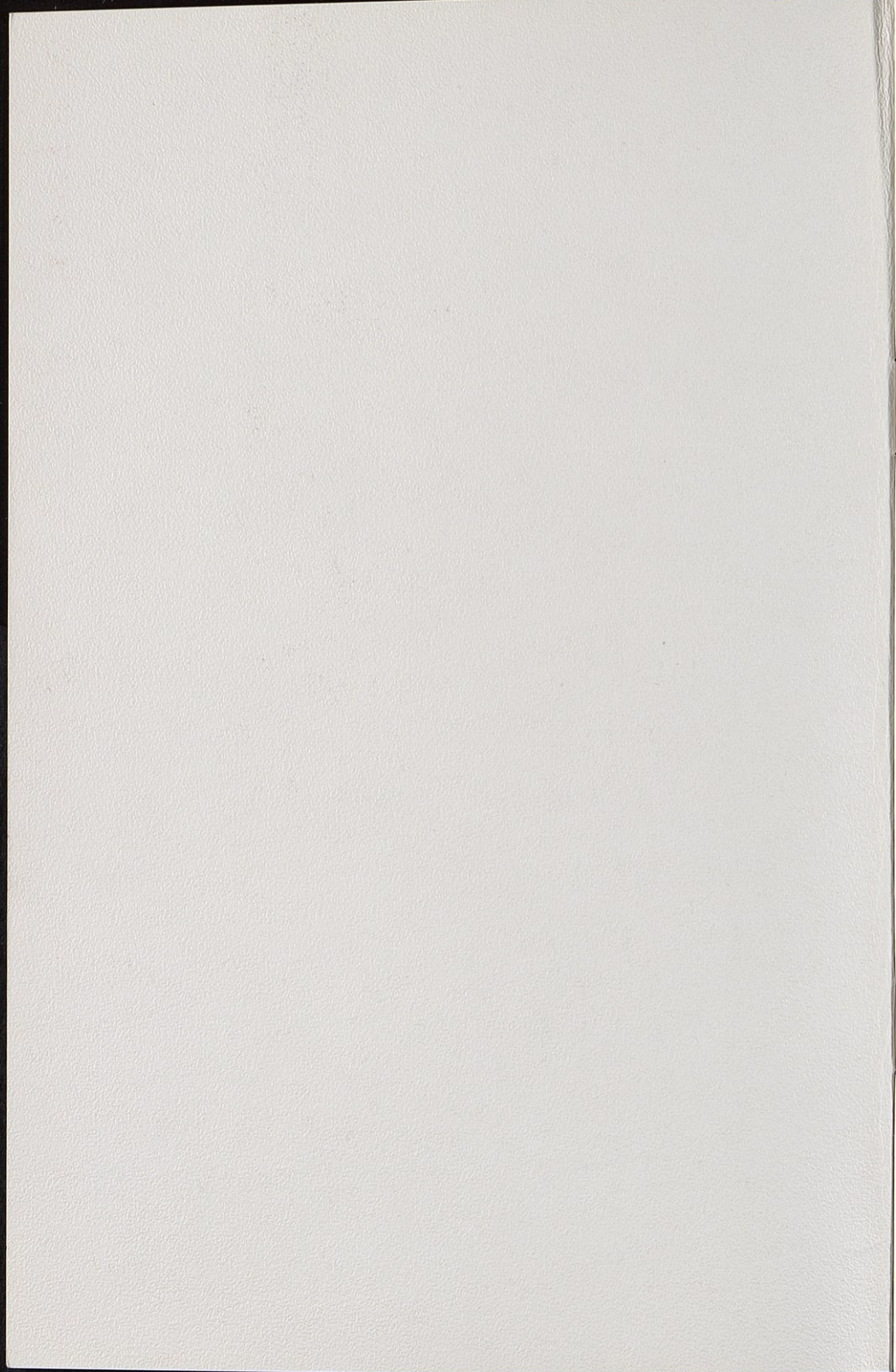


maison de la culture de grenoble





SOMMAIRE

PREFACE, par Didier Kraud page 7

COMMENT EST GEREE LA MAISON DE LA CULTURE ? page 9

Organismes statutaires

Organismes non statutaires

Notes

L'ORGANISATION GENERALE page 11

Le conseil

**maison de
la culture
grenoble**

maison de
la culture
grenoble

SOMMAIRE

PREFACE, par Didier Béraud	page 7
COMMENT EST GEREE LA MAISON DE LA CULTURE ?	page 8
- Organismes statutaires	
- Organismes non statutaires	
- Budget	
L'ORGANISATION GENERALE	page 11
- Le bâtiment	
- Les services	
LA COMEDIE DES ALPES	page 15
REGARD SUR UNE SAISON	page 17
MEMENTO PRATIQUE	page 20





On oppose souvent deux conceptions de l'Action Culturelle : L'une s'efforce de mettre à la portée du plus grand nombre les ressources d'un patrimoine artistique et culturel. L'autre recherche les conditions favorables à l'expression d'un milieu ou d'une population afin qu'à titre individuel ou collectif, ceux qui en font partie puissent contribuer au renouvellement de ces ressources et en user plus librement, c'est-à-dire de façon sensible et critique.

Ces deux conceptions ne sont pas contradictoires. Il semble même qu'elles soient nécessairement complémentaires. L'une et l'autre récusent l'abus selon lequel certains se voudraient les dépositaires privilégiés du patrimoine et de la capacité à l'inventer, à le changer, voire à le détruire. Si la première, en apparence, prend souvent le pas dans le large panorama de nos activités, la seconde est à nos yeux d'une importance primordiale.

Mais que serait notre effort en ce sens sans le concours permanent des groupes et des personnes, professionnels ou bénévoles, qui relaient notre travail, sollicitent nos moyens, répondent à nos initiatives ?

C'est dire notre volonté, notre souci principal de collaborer avec les quelque cinq cents collectivités de l'agglomération et de la région qui font déjà partie de notre Comité de Patronage et dont le nombre s'accroît chaque année. Elles sont à la fois le moteur et la courroie de tous nos échanges avec la plupart des dizaines de milliers de personnes qui participent à l'action. Sans elles, nous serions réduits à l'impuissance ou au mercantilisme.

Beaucoup, cependant, parmi les animateurs de ces collectivités craignent, faute d'aide, de disponibilité ou d'imagination, de n'être que des courtiers en billets ou des colleurs d'affiches.

Nous les comprenons d'autant mieux que nous souffrons les mêmes maux. La vocation essentielle des responsables et des employés de la Maison de la Culture n'est pas de vendre des tickets, de délivrer des cartes ou de distribuer des tracts. Mais toute pratique d'action culturelle suppose des échanges. Ces échanges sont, au sens le plus élevé, un "commerce", c'est-à-dire un ensemble de relations et une manière de se comporter. Que beaucoup de ces relations, de ces comportements, passent par une intendance, un carnet de billets, n'a rien de dégradant, à la condition que nous restions attentifs à la signification de notre effort commun.

C'est pourquoi avec vous, nous recherchons sans cesse les moyens de le rendre plus dynamique et plus conforme à nos choix fondamentaux.

Didier Béraud

comment est gérée la maison

ORGANISMES STATUTAIRES

Juridiquement, la Maison de la Culture est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, composée de quatre organismes essentiels :

I - L'ASSEMBLEE DES MEMBRES TITULAIRES ou Association de Gestion

Elle comprend :

- des membres fondateurs (111 au 1er septembre 1971)
- des membres cooptés (36)
- des représentants élus par les adhérents (15)

Elle élit le Conseil d'Administration, vote le budget et le programme d'activités.

II - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

15 membres élus par les membres titulaires, renouvelables par tiers chaque année, (dont deux représentants des adhérents).

11 membres de droit dont

- 5 représentants de l'Etat
- 5 représentants de la Municipalité
- 1 représentant du Conseil Général

Il nomme le directeur, donne des directives pour la bonne marche de la Maison de la Culture et en contrôle l'exécution, décide notamment les créations d'emploi et les niveaux de salaires.

III - LE BUREAU

Elu par le Conseil d'Administration

- Président M. PHILIBERT
- Vice-Président M. GAUDE
- Secrétaire M. CLEMANCEY
- Trésorier M. DUBOIS
- Membres MM. BARATHIEU et BEDAGUE

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Pour la gestion courante, il délègue ses pouvoirs au directeur.

IV - L'ASSEMBLEE GENERALE DES ADHERENTS

Elle est réunie une fois par an, au moins 15 jours avant l'Assemblée des membres titulaires.

Elle entend les rapports du Conseil d'Administration et du directeur, ainsi que les projets de programmation. Ses propositions sont transmises à l'Assemblée des membres titulaires.

Elle élit 15 représentants à l'Association de Gestion, renouvelables par tiers chaque année.

ORGANISMES NON STATUTAIRES

LE COMITE DE PATRONAGE

Il est constitué par l'ensemble des collectivités adhérentes à la Maison de la Culture. Leurs représentants sont réunis au moins une fois par an pour être informés de la vie de l'Association, des activités de la Maison de la Culture et des projets, sur lesquels ils émettent observations et suggestions.

LA COMMISSION CULTURELLE INTERSYNDICALE

Composée de représentants désignés par les trois organisations syndicales C.G.T. - C.F.D.T. - F.O., elle rencontre régulièrement les animateurs de la Maison de la Culture pour définir l'action à développer dans les entreprises.

Cette collaboration résulte d'une Convention signée par les syndicats et la Maison de la Culture, selon laquelle les différentes parties s'engagent à tout mettre en oeuvre pour faciliter l'accès des travailleurs à la Maison de la Culture.

A l'initiative de la commission, signalons entre autres des réunions trimestrielles avec les représentants d'un certain nombre de Comités d'Entreprises, l'organisation à la Maison de la Culture de deux expositions d'oeuvres de travailleurs et un stage de formation d'animateurs-relais.

DANS D'AUTRES SECTEURS (ruraux, enfance), la préoccupation maintes fois exprimée de créer une commission de travail permanente devrait se concrétiser dans les mois prochains.

LE BUDGET

Il est de 5.360.000 Francs pour l'année civile 1971

Les recettes proviennent :

	Etat	1.750.000 Frs
<i>DES SUBVENTIONS</i>	Ville	1.450 000 Frs
	Conseil Général	300.000 Frs

Les subventions sont basées sur le principe de la parité : l'aide de l'Etat est égale à la somme des apports financiers locaux (Ville Conseil Général).

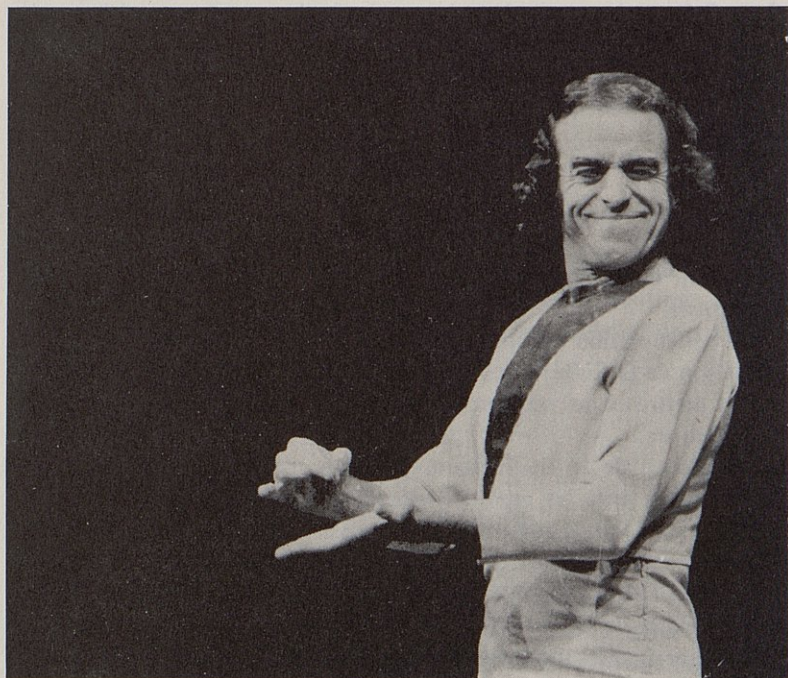
DES RESSOURCES PROPRES

Elles devraient atteindre 1.860.000 Frs en 1971, c'est-à-dire environ un tiers du budget (recettes des manifestations, activités et services plus adhésions et abonnements).

Les dépenses se répartissent ainsi :

Masse salariale	2.360.000 Frs
Frais de fonctionnement	1.000.000 Frs
<i>(impôts, assurances, entretien, administration, chauffage)</i>	
Frais d'exploitation et d'animation	2.000.000 Frs

le mime Quellet



l'organisation générale

LE BATIMENT

- 85.000 m3 de volume bâti
- 4.000 m2 de surface sur cinq niveaux
- 3 salles de spectacles : 1250, 525 et 323 places
- 1 salle d'exposition de 300 m2
- 2 salles de télévision (couleur et noir et blanc)
- 1 snack-bar (150 places assises)
- 1 discothèque (3.300 disques)
- 1 bibliothèque (6.000 volumes plus revues et périodiques)
- 1 galerie d'art contemporain (plusieurs centaines d'oeuvres, peintures, sculptures, photos, dessins...)
- 1 jardin d'enfants
- des halls d'accueil, foyers, salles de répétitions, loges, locaux administratifs, techniques et ateliers

LES SERVICES

La Maison de la Culture est subdivisée en six services dans lesquels travaillent 88 personnes, dont certaines à temps partiel.

DIRECTION

Administration	Secrétariat Général	Animation	Information	Accueil	Technique
Comptabilité Snack-Bar Nettoyage Gardiennage	Relations publiques Adhésion abonnement Secrétariat	Musique Arts plastiques Littérature Théâtre Cinéma Sciences Sciences Sociales	Relations presse Publications Composition Imprimerie Photographie Graphisme	Hôtesse Bibliothèque Discothèque Galerie de prêt Jardin d'enfants Billetterie Standard Plaçage- Contrôle Surveillance des locaux publics	Machinerie Scène Lumière Son Entretien général

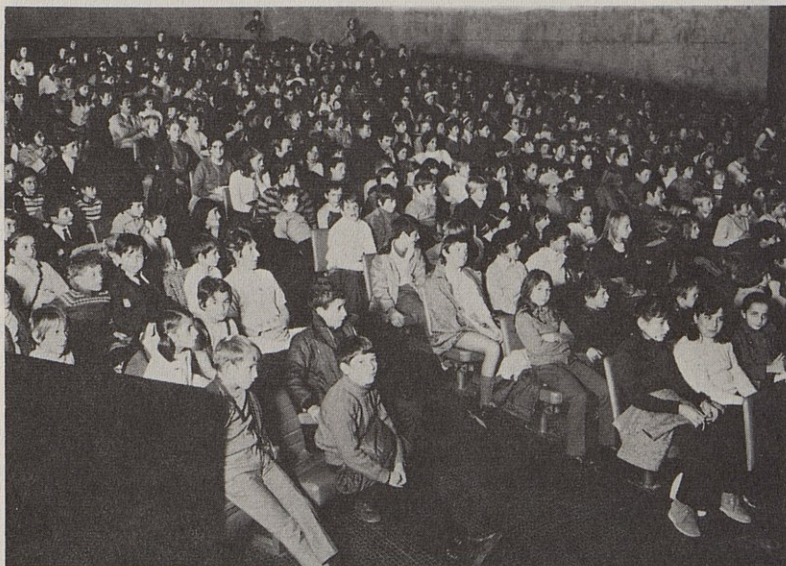
LES COLLECTIVITES

Tout groupe comptant au moins 10 adhérents qui demande son adhésion au Comité de Patronage de la Maison de la Culture en versant une cotisation annuelle (30 francs pour la première année et 15 francs pour les suivantes) et en désignant au moins deux correspondants ou "relais", est appelé "collectivité". 80 o/o des adhérents sont répartis dans 481 collectivités représentant quatre grands secteurs :

- enseignement,
- entreprises, administrations, groupements professionnels, syndicats,
- mouvements de jeunesse
- associations diverses

LES RELAIS

Clé de voûte de l'action culturelle, membres de leur collectivité, les relais établissent des liens étroits entre leurs camarades, les animateurs et les différents services de la Maison de la Culture. Ils assurent la diffusion de l'information (affiches, tracts, documents divers ou contacts personnels), recueillent les demandes de places pour les spectacles et l'argent correspondant et retirent les billets à la Maison de la Culture. Ils participent à l'organisation de la vie culturelle de leur collectivité. Ils peuvent demander aux animateurs ou au service de relations publiques le concours de la Maison de la Culture (par exemple sous la forme d' "animations").



RELAIS-INFORMATION

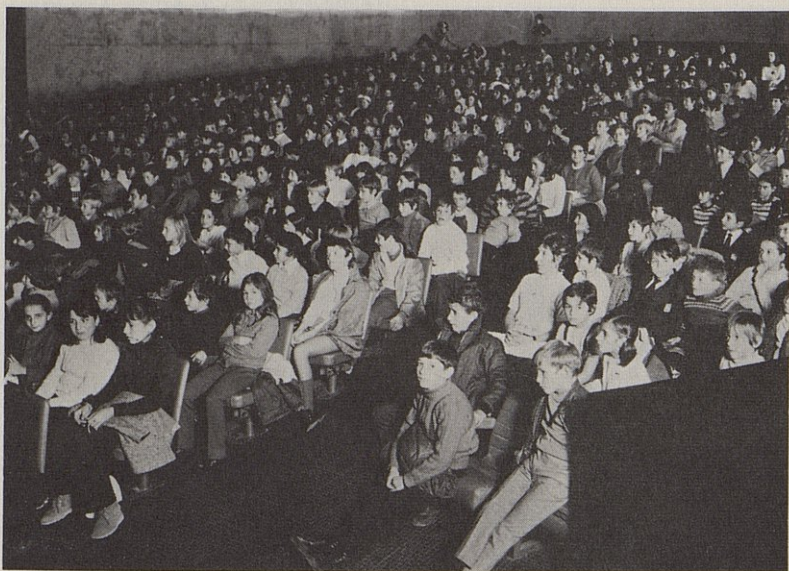
Chaque mois les relais sont invités à assister à une séance d'information sur les prochaines activités de la Maison de la Culture. Ils trouvent sur place la documentation relative aux spectacles présentés et peuvent avoir un contact direct avec les animateurs.

LE SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES

est l'interlocuteur permanent des relais. Il établit, entretient et développe les relations avec les collectivités. Il collabore avec les animateurs, participe à l'organisation et à la réalisation des animations.

LES ANIMATEURS

proposent, discutent et organisent les activités de programmation et d'animation. Ils s'efforcent de susciter autour de ces activités des rencontres entre les auteurs, les interprètes et le public. Les contacts directs ou indirects qu'ils ont avec les relais leur permettent de participer dans les collectivités à diverses réunions d'information, de discussion ou de réflexion.





. Rhinocéros

. Tard dans la nuit



la comédie des alpes

De l'ancienne chapelle devenue amphithéâtre, puis théâtre, à l'instrument révolutionnaire qu'est le théâtre mobile de la Maison de la Culture, la Comédie des Alpes a imposé en quelques années à Grenoble : un style, un public, une présence. Cette présence, René Lesage et Bernard Floriet ont su l'assurer par la seule qualité de leurs spectacles, par la quête incessante d'un public avec lequel ils ont créé les liens privilégiés de l'artiste au spectateur.

Lorsqu'on réfléchit à l'insignifiance des moyens qu'ils possédaient à leur départ, on ne peut qu'être frappé par l'ampleur du public qu'ils ont su toucher en quelques années.

Non contente de l'action de décentralisation qu'elle a entreprise à Grenoble et dans sa région, la Comédie des Alpes a connu un rayonnement international avec notamment "En attendant Godot" qu'elle a présenté aux Etats-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande, "Les Musiques Magiques" présentées en Algérie et à la Biennale de Venise, enfin l'importante tournée africaine avec notamment "Le menteur" de Corneille.

Depuis Février 1968, elle est au sein de la Maison de la Culture, dont elle a contribué pour une grande part à l'instauration à Grenoble, un foyer permanent de création, disposant d'un outil expérimental unique en Europe : le théâtre mobile.

Indépendante dans son budget, sa gestion et sa programmation, elle est liée par une Convention à la Maison de la Culture avec laquelle elle travaille en étroite collaboration.



. Hymnen par le Ballet Théâtre Contemporain



. Jean Ferrat

. Fidelio de Beethoven



regard sur une saison 70 - 71

QUELQUES CHIFFRES

De septembre 1970 à juillet 1971, la Maison de la Culture a organisé plus de 800 manifestations diverses (expositions exceptées) dont 431 "hors les murs" et près de 400 à entrée libre. Ces manifestations ont rassemblé environ 215.000 participants.

(En 1969-1970, 684 manifestations dont 207 hors les murs et 318 à entrée libre, ayant rassemblé environ 185.000 participants).

Taux moyen de fréquentation des salles : 65,5 o/o

SERVICES

- 11 expositions (180.000 visiteurs)
- 21.000 prêts de livres, disques et oeuvres d'art
- 3.500 enfants accueillis à la Garderie
- environ 30.000 repas et 180.000 boissons servis au snack-bar.

ADHESIONS

Adhésions des collectivités : 481, dont 70 nouvelles

Adhésions personnelles : 30.510

- 80 o/o sont des adhérents collectifs
- 20 o/o sont des adhérents individuels
- 46 o/o habitent Grenoble
- 33 o/o habitent dans les 30 communes de l'agglomération grenobloise
- 18 o/o habitent dans le reste du département
- 3 o/o habitent hors de l'Isère

- 44,3 o/o sont des scolaires, étudiants, apprentis
- 25,8 o/o sont des employés, ouvriers, techniciens
- 12,6 o/o des enseignants
- 12,2 o/o des commerçants, professions libérales, cadres
- 4,9 o/o des retraités, sans profession, divers
- 0,2 o/o des agriculteurs

LES ACTIVITES DE LA MAISON DE LA CULTURE

HORS SES MURS

La programmation de spectacles dans ses trois salles et le fonctionnement de ses services ne constituent qu'une partie (environ 60 o/o) de l'activité de la Maison de la Culture, qui entend mener une action à l'extérieur, en liaison avec les collectivités locales, le secteur scolaire et les communes du Département, dans le domaine des animations décentralisées.

Ces animations sont très variées dans leur contenu et dans leur forme. Elles se réalisent sur les lieux de travail, d'habitation ou de loisirs, à l'initiative des collectivités les plus diverses : Foyers de Jeunes Travailleurs, Comités d'Entreprises, Maisons de jeunes et de la Culture, Foyers sociaux éducatifs d'établissements scolaires, Clubs de personnes âgées, Foyers d'éducation populaire, etc...

Elles ont lieu à propos d'un spectacle programmé par la Maison de la Culture ou par la Comédie des Alpes, à l'occasion du passage à Grenoble d'artistes, ou bien sur des thèmes demandés par les collectivités.

Elles résultent d'une concertation permanente entre les relais des collectivités et les animateurs de la Maison de la Culture. La préparation, l'organisation, le déroulement et les prolongements des animations sont pris en charge par les collectivités et s'insèrent dans leurs propres activités.

C'est ainsi que durant la saison 1970 - 1971, 431 animations et spectacles décentralisés ont pu être réalisés à l'extérieur par la Maison de la Culture et la Comédie des Alpes, tels que :

- lecture publique
- soirées poésie/chansons
- animations scolaires à propos du spectacle pour enfants :
"Billy the Kid" et de la présence pendant 5 semaines
du Mime Quellet
- rencontres avec l'auteur de "Tard dans la Nuit",
avec les comédiens de "L'Opéra de Quat'sous"
- 10 concerts décentralisés du Trio Nordman
- Initiation à la danse avec le Ballet Théâtre Contemporain et les
Ballets Modernes de Paris
- Montage sur la Commune par la Comédie des Alpes
- 3 courtes pièces présentées dans les entreprises par la Comédie des
Alpes
- 17 représentations dans l'Isère de "Ivan le Terrible" par la Comédie
des Alpes

A ce bilan, il faut ajouter une préoccupation nouvelle de la Maison de la Culture dans le domaine de la FORMATION :

- un rapide voyage de 34 relais d'entreprises au Havre en Novembre 1970 a permis de confronter deux expériences de Maisons de la Culture qui se situent dans des contextes fort différents.
- un stage de danse, conduit par Françoise et Dominique Dupuy, des Ballets Modernes de Paris, a réuni pendant 4 jours une cinquantaine de participants.
- un stage de formation de 23 relais d'entreprises et foyers de jeunes travailleurs s'est tenu à Autrans du 21 au 26 juin 1971 : stage de réflexion sur l'action culturelle dans le milieu des travailleurs et initiation à quelques techniques de communication (audio-visuel - expression orale - expression écrite et graphique).



mémento pratique

LES SERVICES DE LA MAISON DE LA CULTURE

Adresse de la Maison de la Culture : 4, rue paul claudel - Grenoble
Courrier : Boite Postale 507 - Tel. 87 74 11 - C.C.P. Lyon 6334-20

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAISON

Tous les jours sauf le lundi de

- 11 h. à 22 h. (lorsqu'il n'y a pas de spectacle en soirée)
- jusqu'à une heure après le spectacle le plus long de la soirée
- jusqu'à 19 h. le dimanche

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX

- de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.
- sauf, dimanche, lundi et jours fériés.

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE ADHESION

- de 14 h. à 19 h.
- sauf dimanche, lundi et jours fériés.

HEURES D'OUVERTURE DE LA BILLETTERIE

- de 13 h. à 19 h. 30 et une demi-heure avant chaque spectacle
- de 15 h. à 19 h. le dimanche et jours fériés.

HEURES D'OUVERTURE DU SNACK-BAR

- les mêmes heures d'ouverture que celles de la Maison de la Culture

HEURES D'OUVERTURE DU JARDIN D'ENFANTS

- (peut recevoir 25 à 30 enfants de 3 à 7 ans non-révolus)
- de 14 h. à 18 h. 45 tous les jours sauf le lundi
- les mardi et samedi, pendant les spectacles qui commencent à 19 h.30

HEURES D'OUVERTURE DES SALLES DE TELEVISION

- ouvertes à tous. Dans la journée, les appareils sont mis en marche à la demande du public.
- le soir vers 19 h. 30 (sélection affichée à l'entrée de la salle)
- Arrêt des émissions au moment de la fermeture de la Maison de la Culture.

HEURES D'OUVERTURE DE LA GALERIE D'ART CONTEMPORAIN

- du mardi au samedi de 14 h. à 19 h.

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

	Lecture	Prêt
- Mardi, mercredi jeudi	13 h. 30 à 22 h.	14 h. à 22 h.
- Vendredi	13 h. 30 à 19 h. 30	pas de prêt
- Samedi	13 h. 30 à 19 h. 30	14 h. à 19 h. 30
- Dimanche	15 h. à 19 h.	15 h. à 19 h.

HEURES D'OUVERTURE DE LA DISCOTHEQUE

Se munir pour les emprunts de la tête de lecture du tourne-disque

	Ecoute	Prêt
- Mardi et jeudi	13 h. 30 à 17 h.	17 h. à 21 h. 30
- Mercredi	18 h. à 22 h.	14 h. à 17 h.
- Vendredi	13 h. 30 à 19 h. 30	pas de prêt
- Samedi	pas d'écoute	13 h. 30 à 19 h. 30
- Dimanche	15 h. à 19 h.	pas de prêt

Ces trois services (Galerie, Bibliothèque, Discothèque) sont ouverts à tous. Cependant, seuls les adhérents peuvent emprunter des oeuvres (sur présentation de leur carte et sur justification de leur adresse actuelle).

ADHESION - ABONNEMENT

La Commission Paritaire des entreprises de presse nous impose de dissocier l'adhésion à la Maison de la Culture du service de Rouge et Noir, notre journal d'information.

A partir du 1er janvier 1972, il ne sera donc plus possible d'envoyer le journal à tous les adhérents ; il ne sera adressé qu'aux abonnés.

COMMENT ADHERER OU READHERER A LA MAISON DE LA CULTURE ?

En remplissant la première partie du bulletin d'adhésion (les nouveaux adhérents doivent joindre une photo d'identité).

L'ADHESION SEULE COÛTE

adhérents collectivités :	5 francs
adhérents individuels :	8 francs

AVANTAGE DE L'ADHESION

réduction sur le prix des places,
 priorité de réservation,
 droit aux prêts de livres, disques et oeuvres d'art,
 possibilité d'utiliser le jardin d'enfants.

COMMENT S'ABONNER A ROUGE ET NOIR ?

En remplissant la deuxième partie du bulletin

L'Abonnement seul coûte 4 francs.

Lié à l'adhésion, il donne droit à une réduction de 3 francs, c'est-à-dire que *L'ADHESION plus L'ABONNEMENT* coûtent

adhérents collectifs :	6 francs
adhérents individuels :	9 francs

CONDITIONS PARTICULIERES

- Les conjoints des adhérents,
- Les étudiants titulaires d'une carte des oeuvres universitaires,
- Les mineurs de plus de seize ans,
- Les militaires du contingents

bénéficient de tarifs réduits :

<i>ADHESION SEULE</i>	5 francs
<i>ADHESION plus ABONNEMENT</i>	6 francs

L'ADHESION et L'ABONNEMENT sont GRATUITS pour

- les jeunes de dix à seize ans
- les adultes de plus de soixante cinq ans

Ils doivent remplir des bulletins accompagnés d'une autorisation écrite des parents pour les jeunes de dix à seize ans.

Il faut avoir dix ans ou soixante cinq ans révolus, ou ne pas atteindre seize ans dans les trois mois qui suivent la date d'adhésion ou de réadhésion.

N.B. Ces conditions particulières concernent uniquement l'adhésion et l'abonnement.

Pour bénéficier des prix de places les moins chères, il convient de passer par l'intermédiaire d'une collectivité.

Le guichet des adhésions / abonnements est ouvert de 14 h. à 19 h. tous les jours, sauf dimanche, lundi et jours fériés.

L'adhésion et l'abonnement sont valables du 1er janvier au 31 décembre, mais peuvent être demandés dès le 1er septembre précédent, sans majoration de prix.

Ce qui signifie que

- l'adhésion 1971 est valable jusqu'au 31 décembre,
- les nouveaux adhérents ou les réadhérents peuvent prendre leur timbre dès le 1er septembre.

- les adhésions par correspondance doivent être accompagnées du règlement, des photos (pour les nouveaux adhérents) et d'une enveloppe timbrée pour la réponse.

- Pour les collectivités, joindre un bordereau récapitulatif (bleu).

RESERVATION

Ouverture de la billetterie

Tous les jours, sauf le lundi, de 13 h. à 19 h. 30

(le dimanche de 15 h. à 19 h.)

et une demi heure avant le début de chaque spectacle.

IL N'EST PAS POSSIBLE DE RESERVER PAR TELEPHONE

Les demandes *PAR CORRESPONDANCE* doivent être accompagnées du règlement et d'une enveloppe timbrée pour l'envoi des billets.

Pour les collectivités, les réservations sont transmises par les relais à l'aide d'une fiche récapitulative *jaune* (une par séance). Il n'est pas délivré directement aux adhérents de billets à tarifs collectivités.

Des contrôles sont effectués à l'entrée des salles pour vérifier si les porteurs de billets "adhérents" collectifs et individuels ont leur carte à jour.

LES ADHERENTS ONT LA PRIORITE POUR RESERVER LEURS PLACES :
c'est ainsi que les billets sont délivrés :

Les réservations peuvent être adressées par correspondance, ou déposées à la Maison de la Culture, dès que la programmation est connue. Les billets sont délivrés à partir des dates indiquées ci-dessus, en tenant compte de l'ordre d'arrivée des demandes.

POUR LES ADHERENTS COLLECTIFS,

à partir du neuvième jour précédent la première séance d'un spectacle,

POUR LES ADHERENTS INDIVIDUELS,

à partir du sixième jour,

POUR LES NON-ADHERENTS,

à partir du troisième jour,

N.B. La jauge globale des salles est répartie en trois contingents, correspondant aux catégories de spectateurs :

- 80 o/o des places sont réservés aux adhérents collectifs
- 15 o/o aux adhérents individuels
- 5 o/o aux non-adhérents.

Dans la limite des places disponibles, on peut réserver jusqu'au dernier jour, mais pour les collectivités, la location s'interrompt une heure avant le spectacle.

SPECTACLES POUR ENFANTS

Les séances du jeudi à 14 h. 30 seront réservées à titre expérimental durant la saison 71/72 en priorité aux groupes venant du département, extérieurs à l'agglomération grenobloise.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS AUX COLLECTIVITES

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Pour bénéficier d'un remboursement, la collectivité doit :

- faire partie du Comité de Patronage de la Maison de la Culture,
- être située dans le département de l'Isère, en dehors de Grenoble,
- organiser un car spécial, permettant à un minimum de 20 personnes d'assister à un spectacle ou de visiter une exposition à entrée payante de la Maison de la Culture.

La Maison de la Culture prend à sa charge,

- la totalité de la facture du car pour toutes les communes du département, à l'exception de l'agglomération grenobloise,
- la moitié de la facture du car pour les communes de l'agglomération (définie par l'I.N.S.E.E.) à l'exception de Grenoble, soit :

Bivier, Bresson, Champ-Près-Froges, Claix, Corenc, Domène, Echirolles, Eybens, Fontaine, Fontanil-Cornillon, Froges, Gières, Meylan, Montbonnot - St-Martin, Murianette, Noyarey, Poisat, Pont-de-Claix, St-Egrève, St-Ismier, St-Martin d'Hères, St-Martin-le-Vinoux, St-Nazaire-Les-Eymes, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, La Tronche, Le Versoud, Villard-Bonnot, Voreppe.

Après vérification de la participation effective au spectacle, le remboursement s'effectue à la réception du bordereau prévu à cet effet, rempli par la collectivité et accompagné de la facture du car acquittée. Ces documents doivent être transmis à la Maison de la Culture au plus tard dans les trois mois suivants le déplacement.

ATTENTION !

La Maison de la Culture ne remboursera pas les factures envoyées directement par les transporteurs et non accompagnées du bordereau de la collectivité. Elle se réserve enfin le droit de vérifier les tarifs appliqués et de ne pas effectuer le remboursement intégral, si le montant dépasse dans une trop large mesure les tarifs couramment pratiqués.

SPECTACLES POUR ENFANTS

La Maison de la Culture remboursera dorénavant la totalité des factures de cars spéciaux, pour tous les groupes de plus de 25 enfants appartenant à une collectivité membre du Comité de Patronage.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DE DROIT

REPRESENTANTS DE L'ETAT

- . Madame GRANGE (ou Mademoiselle TASCA), Sous-Directeur du Théâtre, des Maisons de la Culture et des Lettres.
- . Monsieur BESSET, Conservateur du Musée de Grenoble
- . Monsieur COURTINE, Président du Tribunal Administratif de l'Isère
- . Monsieur NIVEAU, Recteur de l'Académie
- . Monsieur WIEHN, Sous-Préfet

REPRESENTANTS DE LA VILLE DE GRENOBLE

- . Monsieur GILMAN, Conseiller Municipal
- . Monsieur LAVIGNE, Conseiller Municipal
- . Monsieur RIZZARDO, Conseiller Municipal
- . Monsieur SCHWARTZ BROD, Conseiller Municipal
- . Monsieur SILBER, Conseiller Municipal

REPRESENTANT DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE

- . Monsieur DECONINCK

MEMBRES ELUS

- Madame DESTEMBERG
- Madame FABRE
- Madame MORELLET
- Monsieur BARATHIEU
- Monsieur BARRET
- Monsieur BEDAGUE
- Monsieur CAMPANA
- Monsieur CLEMANCEY
- Monsieur DUBOIS
- Monsieur FRANCOU
- Monsieur GAUDE
- Monsieur HOSSENLOPP
- Monsieur MONNIER
- Monsieur MOUTOT
- Monsieur PHILIBERT

LE PERSONNEL

Directeur : Didier BERAUD

ADMINISTRATION

Hermann KUHN, Directeur Administratif
 Gilbert MERCIER, Comptable
 Denise DULAC, Secrétaire, aide-comptable
 Raymond JAMMY, Coursier, chauffeur

SNACK-BAR

Albert HENRIET, Responsable
 René WILHELM, Chef-Cuisinier
 Mohamed BOULAICH, Commis
 Marie-Thérèse MOSCATELLO, Caissière
 Abdeslam BOULFETAT, Garçon
 Jacques ELKAIM, Garçon
 Albert LLAURENS, Garçon
 Roger SCORDEL, Garçon
 Suzanne PUISSANT, Serveuse
 Gaëtane BOURBON, Plongeuse
 Abdelaziz DJEBILLY, Plongeur
 Marguerite GUILLAUD, Femme de Ménage

ENTRETIEN - NETTOYAGE

Gaby PORCHEDDU
 Joseph MANAI
 Marie-Thérèse BRANDENBURGER
 Maria CROPO
 Maurice EYDANT
 Yvonne EYDANT
 Renée FIAT
 Ersilia VERSOLATTO

GARDIENNAGE

Ginette PORCHEDDU
 Emile MARS

SECRETARIAT GENERAL

Paule JUILLARD, Secrétaire Générale
 Bernard CADOT, Attaché de Relations Publiques
 Angéla TRAVE, Adjointe aux Relations Publiques
 Andrée GAUTIER, Responsable du Secrétariat
 Huguette BERNARD, Secrétaire
 Elisabeth ROUCHE, Secrétaire
 Axelle MASSET, Service Adhésion-Abonnement
 Maryse LARIVIERE, (Temps partiel) Service Adhésion-Abonnement
 Solange POUZOULLIC (Temps partiel) Service Adhésion-Abonnement

ANIMATEURS

Philippe de BOISSY (Littérature)
 Guillaume KERGOURLAY (Théâtre)
 Jacques LAEMLE (Sciences Sociales)
 détaché de l'Université à temps partiel

Jean-Marie MOREL, (Musique)
 Philippe NAHOUM (Arts Plastiques)
 Alain THOMAS (Cinéma)
 (Sciences)
 détaché de l'Université à temps partiel

INFORMATION

Claude ESPERANDIEU, Directeur
 Nicole CHEVRON, Secrétaire vary-typiste
 Jacques LEGUAY, Technicien offset
 Patrice URBANSKI, Adjoint
 Joseph GENOVESE, Photographe (temps partiel)
 Jean-Marie GAILLAT, Dessinateur-graphiste
 Maurice GUENIN, Maquettiste (temps partiel)

ACCUEIL

Paul GRILLET, Directeur
 Nicole RAVIX, Chef Hôtesse
 Claude CASIMIR, Hôtesse
 Martine MERMIN, Hôtesse
 Yvonne NEYRET, Bibliothèque
 Janine JAMET, Bibliothèque
 Bénédicte LAFORET, Discothèque
 Nathalie GANNE, Discothèque (temps partiel)
 Michèle CORGIER, Garderie (temps partiel)
 Gertrud WALTER, Garderie (temps partiel)
 Galerie d'art
 Madeleine BAUDIN, Galerie d'art (temps partiel)
 Mireille HALVICK, Billetterie
 Raymonde GAUTHIER, Standard
 Marceau SABATIE, Gardien

TECHNIQUE

Pierre AVERTON, Directeur
 Michelle BERTOLONE, Secrétaire
 Guy NICOLAS, Chef de plateau
 Georges SILVANI, Adjoint
 Vincent BALDUCCI, Aide-régisseur plateau
 Jean-Marie HERVE, Aide-régisseur plateau
 Richard MICHAUD, Aide-régisseur plateau
 Patrick DULAC, Eclairagiste
 Raoul TARTAIX, Electricien de spectacles
 Jean-Marie PAYERNE, Electricien de spectacles
 Jean-Paul CHABOUD, Electricien de spectacles
 Jacques BERNE, Projectionniste
 Max AMALRIC, Responsable son
 Marcelle RAFFIN, Adjointe
 Philippe GROS D'AILLON, Responsable Entretien Electrique
 Gilbert CAILLAT, Electricien
 Jacques ALBERT, Electricien
 Albert CHEVRON, Responsable entretien Chauffage
 Georges BARATTO, Adjoint
 François BRUN, Chef d'Atelier, Entretien Général
 Serge CERARDI, Adjoint
 Rolland MOUNIER, Adjoint
 Christian PIETTE, Adjoint

COMEDIE DES ALPES

René LESAGE, Bernard FLORIET, Directeurs
 Lynda HYBORD, Administratrice
 Antoine RIDARD, Secrétaire Général
 Catherine MAGNAN, Secrétaire

COMEDIENS PERMANENTS :

Gilles ARBONA
 Louis BEYLER,
 Alain DEVIEGRE,
 Charles PARAGGIO,
 Vincent RIDARD,
 Lucette SAGNIERES,
 Charles SCHMITT,

COMEDIENS EN REPRESENTATION

Pierre AIM,
 Jeanne GIRARD,
 Jacqueline HENRY,
 Alain MAC MOY,
 Jacques ZABOR,

SERVICES TECHNIQUES

Atelier costumes :
 Brigitte TRIBOUILLOY, Chef d'Atelier
 Monique FRANCOIS
 Lise LEROUX,
 Raphaëlle LOMANTO,
 Eliane RIVAIL

Catherine FLORIET, Atelier Décoration

Atelier Décors :
 Gabriel FAYOLLE, Chef d'Atelier
 Michel DEVIDAL,
 Jacques GIGLIO,
 Bernard PITZALIS



COMITÉ DES ALPES

René LESAGE, Bernard FLORIET, Directeurs

Linda HYBINE, Administratrice

Jeanne RICHARD, Secrétaire Générale

Gabrielle MAILLAN, Secrétaire

COMITÉ DES PÉNINSULES

Gilles BOUQUIN

Lucie BOUTIER

Marie DUBOIS

Christine PARAGONO

Thérèse VIBILLE

Christine SÉNÉCHER

Christine BOUTIER

Imprimerie de la Maison de la Culture
 Octobre 1971

